Charte Ecole / Bibliothèque Condorcet

La présente charte a pour objet l'organisation et la participation des classes au service d'accueil proposé par la bibliothèque municipale.

Article 1 : objectifs

L'équipe des bibliothécaires, responsable de l'accueil des classes, proposera des animations autour du livre et de la lecture, offrant aux enfants des outils de culture, d'information et de loisirs.

Article 2 : planning et horaires

L'accueil des classes aura lieu selon un rythme et un calendrier proposés par l'équipe de la bibliothèque les mardis, jeudis et vendredis.

Les rendez-vous et les horaires fixés seront respectés de part et d'autre.

En cas de retard de la classe, le rendez-vous ne pourra pas être prolongé au-delà de l'heure initialement prévue. Une animation exigeant une durée précise, pourra être annulée et remplacée par un simple choix de livres si le retard est trop important.

Dans le cas d'une impossibilité de l'une ou l'autre des parties d'assurer un rendez-vous, chacun devra prévenir de son absence dès que possible afin de trouver une solution. En cas de force majeure, si un empêchement de dernière minute devait avoir lieu, merci de contacter la bibliothèque Condorcet au 02 35 30 96 10 et de demander la section jeunesse.

Article 3 : accueils des classes

L'équipe de la bibliothèque proposera aux enfants des animations (temps de lectures, jeux découvertes etc.) Les enfants pourront choisir un ou deux livres (selon le choix des enseignants) pour les emmener dans la classe jusqu'au prochain rendez-vous. Seuls les mangas, histoires en plusieurs tomes, et romans pour adolescents sont exclus des emprunts scolaires.

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription gratuite de la classe au nom de l'enseignant. La bibliothèque fournira la liste des ouvrages empruntés par mail.

Si la classe ne peut honorer son rdv, il est demandé aux enseignants de restituer eux-mêmes les documents empruntés dans les 2 semaines qui suivent le rendez-vous manqué.

En cours d'année, nous proposerons à ceux qui le souhaitent un dernier rendez-vous plus court qui permettra de rendre tous les livres avant la fin de l'année scolaire. L'enseignant veillera à restituer **tous** les documents. En cas de non-retour des livres aux dates prévues, l'emprunt sera bloqué jusqu'à résolution du problème (document rendu ou remplacé).

Les enseignants qui ne souhaitent pas ce dernier rendez-vous devront rendre tous les documents en leur possession au plus tard 2 semaines avant la fin des cours, aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

Si l'enseignant décide de laisser les enfants emmener les livres dans leur famille, nous lui **conseillons très fortement de tenir une liste des emprunts** afin de savoir dans quelles familles se trouvent les livres choisis par les élèves et de pouvoir ainsi les réclamer à qui de droit.

L'enseignant sera responsable des pertes ou détériorations, et veillera au remplacement des documents trop abîmés ou perdus après concertation avec les bibliothécaires jeunesse.

En dehors des accueils de classes, chaque enseignant peut venir faire son choix aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Cette carte à usage professionnelle ne peut être utilisée pour des emprunts personnels pour des raisons de fonctionnement. Elle est valable aussi bien à la bibliothèque Condorcet (Centre-ville) qu'à Jean Moulin (Belle Etoile), mais les livres devront être rendus dans leur bibliothèque d'emprunt.

Cas particulier *: Il peut arriver qu'un livre emprunté par un élève soit réservé par un lecteur. Au vu des délais de prêt accordés aux écoles (2 à 3 mois), la bibliothèque se réserve le droit de réclamer le retour rapide de ce livre via l'enseignant ou la famille de l'enfant qui l'aura emprunté.*

Article 4 : le prêt thématique

La bibliothèque s'engage à préparer des thèmes demandés par les enseignants, sous condition que la demande soit faite au moins 2 semaines à l'avance et sous réserve de la disponibilité des ouvrages.

Pour certains thèmes (Noël, carnaval, galette des rois, etc…), la bibliothèque se réserve le droit de limiter le nombre de documents par classe, afin de satisfaire le plus grand nombre.

Nous vous rappelons que notre site internet vous permet de vérifier si la bibliothèque possède ou non un titre précis (www.bm-montivilliers.fr)

Cette charte sera reconduite chaque année, dans le but de maintenir une qualité dans l'accueil des classes, mais aussi une qualité de service public pour l'ensemble des utilisateurs de la bibliothèque.

Fait à Montivilliers
Le 11/07/2025

Pour la bibliothèque
Maryline Larret,
Directrice

Pour l'Ecole
Signatures des enseignants